

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 30 AOUT 1978

DECRET N° 78/570

MJT.SGFPT.DFP.43/4

Portant révision de la situation administrative de Monsieur SAM'ONHEY Noël-Guy Eugène, Administrateur des Services de l'Information.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI ET NOMMANT LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

DISAIS :

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu la Loi 15-62 du 3.2.1962 portant le statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3.2.1962 fixant le statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relative à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret 67-50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, redonstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret 75-338 du 19.7.1975 fixant le statut commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;

Vu l'Ordonnance 35-77 du 28 Juillet 1977 portant exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret 77-525/MJT.DGT.DCGPCE. du 14 Octobre 1977 portant versement des Agents contractuels de la Convention Collective du 1.9.60 et des fonctionnaires des cadres réguliers dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Information et Programme) ;

Vu l'arrêté n° 10558/MJT.DGT.DCGPCE. du 30 Octobre 1977 portant avancement de l'intéressé.

DECREE :

.../...

ARTICLE 1ER : La situation administrative de Monsieur SAM'OMHEY Guy-Noël Eugène, Administrateur 1^o échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information en service à Brazzaville.

ANCIENNE SITUATION

CATEGORIE A, HIERARCHIE I

- Intégré et nommé Administrateur des Services de l'Information 1^o échelon, indice 830 pour compter du 19 Juillet 1975 ACC= 2 ans, 3m. 15j.

CONVENTION COLLECTIVE DU 1.9.60
Avancé au 2^o échelon, indice 890 du grade d'Animateur de Chaîne contractuel, catégorie A, hiérarchie I pour compter du 10 Février 1975 ACC= Néant.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

NOUVELLE SITUATION

CATEGORIE A, HIERARCHIE I

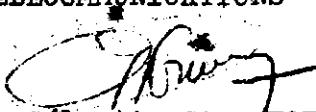
! Versé et nommé Administrateur des Services de l'Information 1^o échelon, indice 830 pour compter du 19 Juillet 1975 ACC= 2 ans, 9 mois, 9 Jours.

! Promu au 2^o échelon, indice 940 pour compter du 15 Juillet 1975 ACC= 5m. 9j.

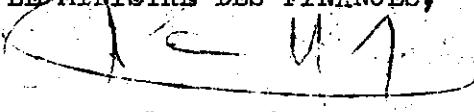
BRAZZAVILLE, le 30 AOUT 1978

~~PAR LE DECRET DU VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;~~

LE MINISTRE DE L'INFORMATION, POSTES ET TELECOMMUNICATIONS


Célestin GOMA FOUTOU.-

LE MINISTRE DES FINANCES,


Henri LOPEZ,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL


Alphonse M. POUATI.-

AMPLIATIONS:
JORPC.
SGCM
SGFPT, DFP.
SG. INF.
DE
D.C.F.
R.T.C.
DOSSIER
INTERESSE

1
3
3
1
3
1
2
3
1